



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Suppression de la technologie en 6e, une aberration à plus d'un titre !

Question écrite n° 5499

Texte de la question

Mme Charlotte Leduc interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la suppression de l'enseignement de technologie en classe de 6e. Cette décision interroge en effet à plusieurs titres. D'abord, elle n'a pas été discutée dans les instances de dialogue existantes avec les organisations représentatives du personnel et les associations de parents d'élèves. Cette absence de concertation et de négociation dénote d'une logique verticale et autoritaire qui ne peut que dégrader les relations de travail au sein de la communauté éducative. Ensuite, la pertinence d'une telle décision semble discutable. Le temps ainsi libéré doit certes permettre la mise en place d'une heure de soutien hebdomadaire partagé entre le français et les mathématiques pour « renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux » ; mais cette annonce ne suffit pas à masquer les raisons budgétaires qui ont poussé à ce choix. Cette heure de soutien devant se faire à moyens constant, c'est la technologie qui a joué le rôle de variable d'ajustement. Et il est difficile de ne pas soupçonner que la pénurie de professeurs de technologie a guidé cet arbitrage avant toute considération pédagogique. La maîtrise du français et des mathématiques est, bien entendu, indispensable à la réussite et à l'épanouissement des élèves. Mais si les études montrent que trop d'élèves arrivent en 6e avec des lacunes, c'est en amont qu'il faut agir en renforçant les moyens à l'école élémentaire. Un véritable renforcement des mathématiques et du français au collège ne sera possible qu'avec la diminution des effectifs par classe et la revalorisation des métiers de l'enseignement afin de surmonter la crise des recrutements. Une simple heure de soutien ne suffira pas à combler les difficultés accumulées par de nombreux élèves tout au long des 5 années qui ont précédé la 6e. En revanche, avec la suppression de la technologie, les élèves perdent une possibilité de découvrir une nouvelle dimension de la connaissance ancrée dans les sciences et techniques qui concourt à leur compréhension du monde. Cette matière leur permet en effet d'apprendre des techniques diverses, d'utiliser des machines particulières, d'essayer de comprendre le fonctionnement des objets, de travailler sur les matériaux, les énergies et l'impact écologique de tout cela. L'enseignement de technologie sert également souvent à la formation au numérique des élèves. Même si cet apprentissage est censé être partagé entre les différents enseignements, les professeurs de technologie sont souvent les plus qualifiés dans ce domaine et leurs salles dotées de postes informatiques qui font défaut ailleurs. La décision actuelle va donc supprimer la seule matière qui forme tous les élèves de 6e à l'informatique alors même que le retard français dans ce domaine est connu et documenté. Dans une ère où le renforcement de la culture manuelle et technique et la montée en puissance des filières technologiques et professionnelles, notamment pour faire face au défi climatique, sont une des nécessités absolues pour le pays ; la suppression de l'enseignement de technologie est un très mauvais signal envoyé à la jeunesse. Ces différents constats doivent amener à une remise en cause de cette décision. La formation manuelle et technique des futures citoyennes et des futurs citoyens ne saurait être une variable d'ajustement dans une éducation nationale gérée suivant une logique comptable. Elle lui demande sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

À leur entrée en 6e, un tiers des élèves ne maîtrise pas les compétences fondamentales pour réussir au collège. Les évaluations internationales notent par ailleurs qu'en français et en mathématiques, le nombre d'élèves

performants ne cesse de diminuer. Ainsi, à la rentrée prochaine, pour élever le niveau général, mieux accompagner les élèves fragiles et permettre à chacun de cultiver ses excellences, tous les élèves de 6e bénéficieront d'une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques. Pour organiser cette heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement sans allonger les 26 heures hebdomadaires de classe des élèves, l'enseignement de sciences et technologie en classe de 6e est ramené à trois heures hebdomadaires par la réduction d'une heure de technologie à l'intérieur du programme d'enseignement. Cette mesure permettra de concentrer cet enseignement de technologie sur les classes de 5e, 4e et 3e et de conforter sa place au collège car il est indispensable à la formation des élèves. Le conseil supérieur des programmes sera très prochainement saisi pour concevoir un programme de technologie renouvelé pour les classes de 5e, 4e et 3e, de sorte qu'à la rentrée 2024, l'enseignement de la technologie porte une nouvelle ambition pour le numérique. Concernant les professeurs de technologie, une attention toute particulière est portée à leur situation. Ils pourront bénéficier par ailleurs de formations durant l'année 2023-2024 afin de se préparer au nouveau programme. Cette transformation de la classe de 6e vise à renforcer les compétences des élèves en français et en mathématiques pour leur permettre d'être mieux armés afin d'affronter les défis du XXIe siècle grâce notamment à l'enseignement de la technologie.

Données clés

Auteur : [Mme Charlotte Leduc](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5499

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [14 février 2023](#), page 1322

Réponse publiée au JO le : [4 avril 2023](#), page 3114